



Mise en retraite par le securité sociale

Par **lagache_old**, le **08/08/2007** à **12:24**

bonjour

depuis 1998 j'etais en arret de de travail pour maladie

après 3 années de maladie j'ai été classée en invalidités classe II par la sécurité sociale

Je viens d'avoir 60 ans

la sécurité sociale ne me versse plus ma pension d'invalidité

celle veut me mettre en retraite

je n'ai pas cotisé sufisamment (moins de 40 ans) et ne peut beneficier d'une retraite pleine

En invalidité je percevais par une assurance complementaire(pro btp)l'integralité de mon dernier salaire

je pert cet avantage en etant en retraite

la retraite n'est pas obligatoire à 60 ans

est il normal que la securité sociale agisse de cette maniere je pense qu'elle n'est pas au dessus de lois

pouvez vous me renseigner sur mes droits

cordialement

lagache